

Communiqué de presse n°03 du 7 mai 2015

Déclaration de Franca Salis-Madinier, secrétaire nationale

**Rémunération des dirigeants
Imposons le long terme
et la performance sociale**

La rémunération moyenne d'un dirigeant dans les 120 plus grandes sociétés françaises cotées atteint 3,5 millions d'euros par an, soit l'équivalent de 250 Smic. L'opacité et l'arbitraire demeurent : il est rarissime de trouver une entreprise qui présente explicitement ces augmentations, les rémunère en fonction de critères de long terme, intégrant la performance globale aux côtés de la performance financière. De plus en plus d'entreprises ont recours aux mécanismes de rémunérations variables, celles-ci sont largement prépondérantes dans la rémunération globale et basées sur des critères flous ou essentiellement financiers.

Les retraites-chapeaux des dirigeants sont attribuées par eux-mêmes sans règles contraignantes. Le principe du *say on pay* qui veut que l'entreprise présente à l'assemblée générale la rémunération des dirigeants est un artifice puisque les actionnaires sont appelés à un vote consultatif. Les actionnaires sont loin de représenter les intérêts de toutes les parties prenantes de l'entreprise.

L'entreprise est pour la CFDT Cadres un projet collectif qui lie les actionnaires, les dirigeants et les salariés. L'intérêt de l'entreprise ne peut se résumer aux revendications financières extravagantes de certains. Les salariés sont investis pour la réussite de leur entreprise. Ils souhaitent son succès de long terme et ne comprennent plus quand les profits servent à verser un dividende qui sacrifie l'investissement et l'innovation. La CFDT Cadres revendique :

- L'indexation de la rémunération variable des dirigeants sur la performance économique et sociale de long terme, ce qui comprend : le taux de promotion des femmes, celui des salariés formés, d'accords sociaux déclinés et des pratiques responsables vis-à-vis des sous-traitants...
- La présence renforcée à hauteur d'un tiers des représentants des salariés dans les conseils d'administration des grandes entreprises avec un vrai pouvoir d'action.
- La consultation des comités d'entreprise sur la rémunération des dirigeants.
- Le remplacement des stocks-options par des systèmes de rémunération fondés sur la performance économique, sociale et environnementale de l'entreprise et non liés au cours de l'action.

tél
+33(0)1 56 41 55 16
+33(0)6 71 57 13 15
fax
+33(0)1 56 41 55 01
presse@cadres.cfdt.fr

Contact :
Franca Salis-Madinier